



## Changer de fournisseur d'électricité Une vraie opportunité pour réaliser des économies !

### Pourquoi changer de fournisseur : quel gain en changeant de fournisseur ?

- Réaliser des **économies** par rapport à vos prix actuels en souscrivant chez **Energies Libres** sans abonnement, ni de prime fixe énergie, pas d'engagements de volume, des prix fixes garantis sur plus de 3 ans permettant ainsi de faire baisser votre facture et de **sécuriser** votre budget.
- Bénéficier d'un service client plus **disponible** et plus **réactif**, au lieu de patienter très longtemps en attendant de parler à un conseiller clientèle. **Energies Libres** est reconnu pour la **disponibilité** et la **compétence** de son service client. Vous vous simplifiez la vie en ayant un interlocuteur commercial dédié permettant une relation personnalisée.
- **Un seul contrat** pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité, une facturation de l'acheminement en **transparence** et sans surcoût, basée sur vos **consommations réelles** et non des estimations. La procédure de changement de fournisseur est par ailleurs très simple : **Energies Libres** se charge du changement de fournisseur. Vous devez simplement vérifier la date de fin de votre contrat en cours ou les clauses de résiliation mais **Energies Libres** peut vous accompagner dans cette démarche.

### Quels sont les risques d'un changement de fournisseur ?

Il n'y a **aucun risque** à changer de fournisseur d'électricité :

- C'est la **même électricité** qui parvient jusque chez vous.
- Il n'y a aucuns frais : le changement de fournisseur est totalement **gratuit** sous réserve de respecter la fin du contrat en cours et les termes de résiliation.
- Vous conservez le **même compteur**.
- Il n'y a pas de coupure à l'occasion du changement de fournisseur car vous gardez le même gestionnaire de réseau Enedis (ex ErDF) : il continue à garantir la même continuité d'approvisionnement, et dépêche ses techniciens en cas de panne réseau. Enedis continue d'assurer avec les mêmes techniciens ses missions de service public.



### Comment se passe, très concrètement, le changement de fournisseur ?

- Vous **souscrivez** en signant et en renvoyant par mail l'offre remise par **Energies Libres**
- Avant la date de début de votre nouveau contrat, **Energies Libres** prend contact avec le gestionnaire de réseau Enedis et l'informe du changement de fournisseur. **Votre ancien fournisseur** sera **automatiquement** informé par Enedis qu'il n'est plus votre fournisseur à compter de la date de début du nouveau contrat. Les consommations seront alors communiquées à **Energies Libres** par Enedis qui pourra vous facturer chaque mois.
- Le changement de fournisseur ne nécessite **aucune intervention de technicien et n'entraîne aucune interruption de fourniture.**

Alors n'attendez pas !

Souscrivez maintenant un nouveau contrat d'électricité

avec **Energies Libres** et faites des économies !